

Enquête publique

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE ET PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **FABRY MARC INVEST SPRL, chaussée de Liège 52 à 4710 Lontzen.**

En vue d'obtenir un permis d'environnement pour le maintien en activité et l'extension du permis d'environnement existant, référencé 3/1998 et octroyé le 25/05/2000, relatif à un atelier de travail de métaux, **rue Zénobe Gramme 37 à 4821 Andrimont.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Dison – service de l'Urbanisme (087/39.33.40), à partir du 21/09/2020.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
15/09/2020	21/09/2020	05/10/2020 à 10 heures à l'Administration communale de Dison – salle des commissions	L'Administration communale de Dison, rue Albert 1 ^{er} , 66 à 4820 Dison

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00) en prenant préalablement contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard quarante-huit heures à l'avance (☎ : 087/39.33.40 ; urbanisme@dison.be)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet, Mme Lizen A., employée d'administration.

Une réunion accessible au public est organisée le 05/10/2020 de 9h30 à 10h00 dans la salle des Commissions de l'Administration communale, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (*Montagne Sainte-Walburge, 2 – Bâtiment II 4000 Liège, ☎ : 04/224.54.11*).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Dison, le 14 septembre 2020.

Par Ordonnance :

La Directrice générale,

M. RIGAUX



Pour la Bourgmestre absente
L'Echevin délégué,

B. DANTINE